

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNE DE 83840 LA ROQUE-**

Envoyé en préfecture le 30/10/2020

Reçu en préfecture le 30/10/2020

Affiché le **30 OCT. 2020**

ID : 083-218301091-20201013-2020_51-DE



NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de convocation

Date d'affichage

18 Juin 2020

18 Juin 2020

SEANCE DU TREIZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT

N° 51-2020.

L'an Deux Mille vingt, le treize du mois d'OCTOBRE, à dix-huit heures trente minutes, Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nathalie PEREZ LEROUX**, Maire de la Commune, Conseillère Départementale.

Présents : PERRIMOND Bernard, PERRIMOND Jean-Noël, BELISAIRE Thomas Adjoints. Mesdames BREZINA Yana, MOREL Annick, Conseillères Municipales, FABRE Guillaume, BONOME Stéphane, Conseillers Municipaux.

Absents : BELISAIRE Louis, ORSET Loïc Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : PERRIMOND Jean-Noël.

Objet : Demande de fonds de concours à la Dracénie Provence Verdon Agglomération DPVa

Le Plan Pluriannuel d'Investissement et la clause de revoyure adoptés par le Conseil d'agglomération ont fixé un certain nombre d'orientations qui guident l'action de Dracénie Provence Verdon agglomération.

Au-delà de ses compétences exclusives, Dracénie Provence Verdon agglomération a la possibilité d'atteindre certains de ces objectifs en soutenant l'intervention de ses communes membres allant en ce sens. Telle est la vocation des fonds de concours.

Les fonds de concours interviennent donc dans des domaines qui ne relèvent pas d'une des compétences spécifiques de Dracénie Provence Verdon agglomération, telles que figurant dans ses statuts, dans ce cadre, la commune de **LA ROQUE ESCLAPON** a présenté, au titre des fonds de concours, les opérations suivantes :

- Rénovation de la toiture de la piscine municipale
- Travaux de peinture dans des bâtiments communaux

Conformément aux délibérations C_2016_105 et C_2018_114, Dracénie Provence Verdon agglomération participera à ces travaux et investissements en attribuant à la commune de **LA ROQUE ESCLAPON** des fonds de concours, conformément à l'article L.5216-5 VI du CGCT.

Afin de pouvoir verser les fonds de concours, trois conditions cumulatives doivent être réunies :

- le fonds de concours doit, nécessairement, avoir pour objet de financer la réalisation d'un équipement;
- le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds;
- le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes adoptées à la majorité simple du Conseil d'agglomération et du Conseil municipal concerné.

Envoyé en préfecture le 30/10/2020
Reçu en préfecture le 30/10/2020
Affiché le **30 OCT. 2020**
ID : 083-218301091-20201013-2020_51-DE



Ainsi et sachant que le montant total des dépenses d'investissement à 15 100€ HT (12 000 € pour la rénovation de la toiture de peinture) et que la commune de **LA ROQUE ESCLAPON** déclare ne pas avoir sollicitée de co financement pour ces opérations.

Les montants pris en compte pour la détermination du fonds de concours sont donc égaux à :

Synthèse	
Cout total opération	15 100,00
total subventions	0,00
total fonds de concours DPVa	7 220,00
Autofinancement communal	7 880,00

Sur cette base, le montant prévisionnel à verser par la Communauté d'agglomération est donc de 7220€, représentant globalement 47,81% du coût hors taxes et hors subventions.

Il est à noter, qu'en cas d'obtention d'autres subventions par la commune, celles-ci seront intégrées au plan de financement.

Les modalités de versement du fonds de concours sont prévues dans une convention entre la Communauté d'agglomération et la commune annexée à la présente délibération. Après accord à la majorité simple du Conseil d'agglomération et Conseil municipal de la commune de **LA ROQUE ESCLAPON**, sur l'octroi du fonds de concours, la convention sera signée par les parties.

En conséquence, et au vu de l'avis favorable de la commission des Finances, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le versement au profit de la commune du fonds de concours pour permettre la réalisation des opérations citées ci-dessus,
- dire que le montant maximum de la participation de la Communauté d'agglomération à ces opérations ne pourra excéder **7 220 €**,
- autoriser Madame le Maire à signer la convention avec la Dracénie Provence Verdon Agglomération DPVa permettant l'attribution du fonds de concours.

Fait en Mairie de La Roque-Esclapon, les jour, mois, et an susdits.

Pour copie certifiée conforme à l'acte original.

Le Maire,
Nathalie PEREZ LEROUX

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE
Le : **30 OCT. 2020**
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
Le : **30 OCT. 2020**
Le Maire

